

Remonter le temps et l'histoire familiale

On peut consulter les registres d'une soixantaine de communes au local de l'association Dans les Ouches.

Depuis le 17 septembre, l'association Dans les Ouches de Bazoches-les-Gallerandes dispose de registres fournis par Loiret généalogique. Mariages, baptêmes, décès, il y a tout ce qu'il vous faut pour partir à la recherche de vos ancêtres.

Le local est situé à la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes. À l'intérieur, se cachent de vrais trésors. Dans les armoires, on retrouve des registres bien particuliers. Actes de mariage, naissance, baptême, décès, tout y est. Sur plus d'une soixantaine de communes du territoire. Toute personne désirant effectuer des recherches sur ses ancêtres a de fortes chances de trouver son bonheur.

« Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient »

Dans les Ouches est en possession de ces documents depuis mi-septembre. Ils lui ont été transmis par le Loiret généalogique. « C'est une nouveauté cette année. Nous sommes devenus un de ses relais », explique Annick Decoux, la présidente. Le troisième mardi du mois, l'association tient une permanence dans ses locaux pour accueillir et aiguiller les généalogistes en herbe. La généalogie est une de ses nombreuses branches. Depuis bientôt 30 ans (elle les fêtera en 2020), à travers plusieurs expositions et travaux (lire ci-dessous), Dans les Ouches aborde l'histoire et le patrimoine local. Mais nombre de ses membres ont été piqués par le virus et la recherche de leurs origines familiales.

Chacun a sa spécialité. Car la généalogie, ce n'est pas seulement des noms et des dates. « Il y a tout le contexte autour », souligne Nicolle Arnault, qui est remontée jusqu'à 11 générations dans son arbre généalogique. « Il faut s'intéresser à la grande histoire pour comprendre la petite ». Lucette Villard, par exemple, compte plus d'une centaine de personnages illustres dans son arbre (lire ci-dessous).

À un moment, tout ce petit monde finit par se croiser dans des branches communes. « On est tous cousins », rigole Marie-Christine Marinval. Pour leurs recherches et la confection de leurs expositions, les membres de l'association, qui compte une soixantaine d'adhérents, s'appuient sur un fonds documentaire impressionnant. Mais aussi sur la parole. « Notre vécu est important. Se lancer dans la généalogie part souvent d'échanges que l'on a pu avoir avec nos parents ou grands-parents. » Ce n'est souvent que le début. Une fois que l'on commence à tirer le fil, il est difficile de le couper. Quoique. « Malgré tous les documents que l'on a à notre disposition, parfois on peut tomber sur une impasse », explique Annick Decoux. La faute à un parcours de vie cabossé, sans mariage ni enfant ou à des documents qui ont disparu. « En ce moment, je bute au niveau de l'arrière-grand-père de mon mari. Je ne trouve pas, je ne connais rien de lui », poursuit-elle. Mais ce n'est pas cela qui va les arrêter.

Comme dans de nombreuses associations, la question de la relève se pose tout de même. Si d'après de récentes études, les Français sont de plus en plus nombreux à chercher leurs origines, ils ne garnissent pas pour autant les rangs des associations. « Il faut une prise de conscience chez les jeunes. Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient », conclut Nicolle Arnault. Les membres de l'association Dans les Ouches ont déjà une ribambelle d'expositions à leur actif. L'association Dans les Ouches et la Maison du tourisme Cœur de Beauce vont présenter l'exposition La Beauce à travers les âges à la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes, jeudi 3 et vendredi 4 octobre de 17 à 19 heures et samedi 5 et dimanche 6 octobre de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

À partir de travaux archéologiques et historiques, l'exposition retrace l'évolution du paysage beauceron et celui de l'habitat depuis le début du Néolithique, ainsi que les pratiques agricoles, les productions et l'évolution de la faune sauvage adaptées à cette plaine.

Des éléments archéologiques retrouvés sur le secteur de l'Outarvillois seront présentés à cette occasion. L'exposition a été réalisée par la Maison de la Beauce en partenariat, entre autres, avec l'Institut national de recherches archéologiques, le Service de l'archéologie préventive des départements du Loiret et d'Eure-et-

Loir et la participation scientifique de deux membres de l'association bazochoise, Marie-Christine Marinval et Philippe Marinval.

LÉGISLATION

Certains documents disponibles après 75 ans

D'après l'article 1 de la loi du 15 juillet 2008 relative aux archives, « les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ».

Des délais ont été fixés pour pouvoir consulter les documents. Sauf mention contraire, les délais sont calculés à partir de la date du document ou de la date du document inclus le plus récent. Il faut 50 ans pour les dossiers médicaux à compter de la date de naissance de l'intéressé si le décès est connu. En ce qui concerne les registres d'État civil (naissances et mariages), les dossiers judiciaires ou les documents notariés, c'est 75 ans.

Par ailleurs, la délivrance d'un extrait avec filiation est aussi codifiée. Pour un acte de naissance ou de mariage, seules les personnes suivantes peuvent obtenir un extrait avec filiation :

- L'intéressé lui-même, à condition qu'il soit majeur.
- Les ascendants ou descendants majeurs en ligne directe de la personne que l'acte concerne.
- Le conjoint majeur de la personne que l'acte concerne (le concubin n'est pas assimilé au conjoint).
- Le représentant légal de la personne que l'acte concerne.
- Les mandataires expressément désignés à cet effet par l'une des personnes désignées auparavant.
- Les avocats et notaires.
- Le procureur de la République, le greffier en chef du tribunal d'instance ainsi que les administrateurs publics dans les cas où les lois et les règlements les y autorisent.
- Les héritiers majeurs de la personne dont l'acte est demandé, justifiant de leur qualité d'héritiers.

Pour les actes de décès, les copies peuvent être délivrées à toute personne et sans délai.

Pour ceux qui souhaitent se lancer dans la généalogie, voici quelques conseils distillés par les membres de l'association Dans les Ouches.

Chercher d'abord dans sa famille

Pour commencer, il faut collecter le maximum d'informations dans sa propre famille. Livrets de famille, photos, actes notariés... Tout document est potentiellement intéressant. Il est important de repérer tous les liens familiaux existants. S'il ne vous donne pas de réponse immédiate, il peut néanmoins vous livrer des indices ou vous fournir de nouvelles pistes. Après, on peut se rendre en mairie ou aux archives départementales pour poursuivre les recherches.

Bien s'informer. Récolter des informations c'est bien, mais il ne faut pas s'éparpiller et savoir s'organiser. Il ne faut donc pas hésiter à se renseigner auprès de professionnels ou d'associations. La généalogie demande de la rigueur et il faut savoir structurer ses recherches pour créer son arbre généalogique. Ne rien jeter

Il est essentiel de copier ou référencer toutes les informations trouvées et surtout de les garder.

Vérifier ses sources

Ne surtout pas s'emballer lorsque l'on trouve quelque chose. La vérification des sources est essentielle. Attention à Internet, pratique mais aussi dangereux si on tombe sur des sites peu rigoureux.

Surtout être patient

Qualité indispensable si vous vous lancez dans ce projet, la patience. Cela peut prendre du temps avant d'avancer.

L'ADN pour connaître ses origines

Les tests ADN récréatifs, une pratique risquée ? (PHOTO d'illustration : Jérémie Fulleringer)

Avec les tests ADN récréatifs il est possible d'en savoir plus sur ses ancêtres grâce à ses gènes. Une pratique non autorisée en France qui peut présenter des risques.

Dans le film Bienvenue à Gattaca , sorti en 1997, le génome humain y est manipulé avant la naissance afin de créer des êtres parfaits. Les enfants nés de l'amour étant considérés comme des « dégénérés ». Gattaca fait référence aux initiales des quatre composants qui forment l'ADN : guanine, adénosine, thymine et cytosine. Par une simple analyse ADN, dès la venue au monde, on peut connaître la date et la cause de la mort de cet être qui vient pourtant seulement de naître. Ce film de science-fiction serait-il en passe de devenir une réalité . Comptez une centaine d'euros pour un kit de prélèvement

Même si les tests ADN dit récréatifs sont interdits en France, de nombreux laboratoires américains proposent de vous révéler vos origines pour une centaine d'euros. Grâce à un kit de prélèvement reçu à la maison, vous pouvez percer le secret de vos gènes en collectant, par exemple, de la salive. Une fois l'échantillon envoyé au laboratoire, ce dernier renvoie les résultats en quelques semaines et peut reconstituer toute votre parenté, notamment vos origines. Il n'est donc pas étonnant de vous découvrir des liens, plus ou moins éloignés, avec des personnages historiques ou des personnalités contemporaines.

Mais alors est-ce risqué ? Au-delà des révélations possiblement embarrassantes d'un tel test et l'amende de 3.750 € à laquelle les clients s'exposent, la question de la protection de la vie privée se pose. Toutes les données collectées par les laboratoires grâce à votre ADN sont stockées, pour affiner, selon eux, les résultats des recherches. La question de leur utilisation à long terme est aussi soulevée. Il est toutefois possible de demander au laboratoire de supprimer les informations contenues dans l'échantillon analysé. Avec l'évolution des connaissances scientifiques, les possibilités semblent infinies.